

Des services bancaires privilégiés pour les commerces de détail

À titre de membre du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD), la Banque Scotia vous offre un éventail de privilèges incluant des services bancaires pour votre entreprise et pour vous-même.

DES ÉCONOMIES POUR VOTRE ENTREPRISE

- Rabais de 10 % sur la commission mensuelle¹ applicable aux nouveaux comptes Plan bancaire *pour entreprise* ainsi qu'aux comptes existants. Le Plan bancaire *pour entreprise* est offert avec une protection contre les découverts pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ et ce, sans aucuns frais supplémentaires², en plus d'être accessible gratuitement par Internet et par téléphone et de permettre le paiement des impôts et taxes en ligne.
- Trousse de chèques d'affaires l'Intégrale offerte sans frais (une valeur approximative de 125 \$).
- Rabais de 25 % sur la commission normalement applicable à la Ligne de crédit Scotia[®] *pour entreprise* et au prêt à terme *pour entreprise* (ne s'applique pas aux prêts garantis par le gouvernement).
- Réduction de 50 % pendant la première année (minimum taux de base³) sur le taux normalement applicable à une augmentation d'au moins 10 000 \$ du solde de la carte VISA[®] Ligne de crédit Scotia *pour entreprise*, qu'il s'agisse d'un nouveau compte ou d'un compte actuel.
- Réduction de 20 % sur les dépôts de billets et de pièces d'un montant total d'au moins 5 000 \$ par mois faits à partir d'un compte prévoyant une facturation par opération.
- Élimination des frais annuels de 30 \$ normalement prévus pour le service de dépôt de nuit, en plus d'une réduction de 15 \$ par centaine de sacs de dépôt de plastique (TPS/HST/TVQ en sus).
- Prêt hypothécaire Scotia pour travailleur autonome – Les membres du CQCD qui sont des travailleurs autonomes ou qui travaillent à commission et qui souhaitent obtenir un prêt hypothécaire ou refinancer un prêt existant peuvent emprunter jusqu'à 85 %⁴ de la valeur de leur propriété, que ce soit pour des améliorations, des rénovations, une consolidation de dettes ou tout autre motif personnel ou commercial.

DES ÉCONOMIES POUR VOUS

- Ouvrez un nouveau *Maître Compte*[®], Compte d'épargne à intérêt élevé et un compte *Accélération*[®] : vous obtenez une exonération des frais normalement applicables au compte *Accélération* durant les six premiers mois¹. Si le solde de votre *Maître Compte* est supérieur à 10 000 \$, l'exonération des frais mensuels de base applicables à votre compte *Accélération* sera maintenue.
- Exonération des frais de gestion normalement applicables à la plupart des comptes d'opérations courantes durant les six premiers mois.
- Exonération[†] des frais de gestion de 25 \$ normalement applicables au compte Scotia¹ pour particuliers durant les six premiers mois.
- Exonération des frais normalement applicables à la location sur deux ans d'un petit compartiment de coffre-fort durant la première année.
- *Transfert simplifié Scotia*^{MC} : utilisez ce service pour transférer à la Banque Scotia vos comptes de particuliers tenus dans un autre établissement financier et votre première commande de chèques personnalisés vous sera offerte gratuitement.
- Rabais d'au moins 1 % sur le taux normalement applicable à une sélection de prêts hypothécaires* pour particuliers.
- Prime de 0,25 % sur le taux d'intérêt normalement applicable aux certificats de placement garanti (CPG) non remboursables (y compris les certificats encaissables) d'une durée d'un an ou prime de 0,25 % sur le taux d'intérêt applicable aux placements à taux garanti déposés dans un nouveau RER ou dans un RER (d'une durée minimale d'un an) transféré à la Banque Scotia.
- Réduction de 0,50 % sur le taux d'intérêt normalement applicable à un prêt personnel Scotia d'un montant supérieur à 5 000 \$.
- Exonération des frais normalement applicables à la carte VISA Or Scotia *privilégié*^{MC}.

Pour de plus amples renseignements, passez à votre succursale Scotia, consultez notre site www.banquescotia.com ou communiquez avec nous au 1 877 552-5522.



Conseil québécois du commerce de détail
630, rue Sherbrooke Ouest
Bureau 910
Montréal (Québec) H3A 1E4
www.cqcd.org



Banque Scotia^{MC}

Des services bancaires privilégiés...



La vie. L'argent. Une question d'équilibre.^{MC}

® Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse.

^{MC} Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

* VISA Int./Usager lic. La Banque de Nouvelle-Écosse.

- 1 Les opérations effectuées au-delà du nombre limite prévu dans un compte Scotia^{1MC} *pour entreprise* et dans un compte Plan bancaire *pour entreprise* seront imputées en fonction de la tarification applicable telle qu'elle figure dans le Guide des frais et des taux d'intérêt de la Banque Scotia et dans le Guide d'accompagnement – Opérations bancaires courantes pour particuliers.
- 2 Sous réserve de l'approbation du crédit et des garanties présentées. Les frais d'intérêts normalement prévus sont applicables.
- 3 Le taux de base correspond au taux de base préférentiel affiché par La Banque de Nouvelle-Écosse.
- 4 Une assurance doit être souscrite auprès de GE Assurance Hypothèque Canada dans le cas des prêts hypothécaires à l'habitation contractés auprès de la Banque Scotia ou transférés à la Banque Scotia et dont la valeur d'emprunt est supérieure à 65 %, ainsi que pour tous les prêts hypothécaires refinancés, quelle que soit la valeur d'emprunt.

Cette offre s'applique exclusivement aux prêts hypothécaires à l'habitation, sous réserve des critères habituels en matière de crédit applicables aux prêts hypothécaires à l'habitation, à l'exclusion de certains produits hypothécaires. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre réduction de taux, offre ou promotion et peut être modifiée ou retirée en tout temps sans préavis.

† Toutes les options et tous les frais inclus dans la présente offre correspondent aux tarifications et taux de la Banque Scotia normalement en vigueur en date du 1^{er} février 2004 et peuvent être modifiés en tout temps. L'exonération des frais de gestion s'applique uniquement aux frais de gestion du compte, c'est-à-dire la commission mensuelle et les frais de gestion applicables à chaque opération. L'exonération des frais de gestion ne s'applique pas à d'autres frais bancaires ou commissions qui ne sont pas inclus dans le plan bancaire du client ni aux frais pouvant être exigés par d'autres institutions financières.

- ◆ Cette offre ne s'applique pas aux prêts hypothécaires à taux variables ni au prêt hypothécaire *Scotia avec mise de fonds-cadeau*^{MC}. Sous réserve des critères habituels en matière de crédit et que la propriété réponde à nos exigences à l'égard des propriétés résidentielles et dans les limites du montant maximum du prêt autorisé. Cette offre s'applique exclusivement aux prêts hypothécaires fermés et à taux fixe de la Banque Scotia d'une durée de cinq ou sept ans qui sont contractés en complément d'au moins deux autres produits bancaires pour particuliers.

Les réductions de taux et de frais incluses dans la présente offre s'adressent exclusivement aux membres du CQCD et ne peuvent être combinées à aucune autre offre, promotion ou réduction de taux proposées par la Banque Scotia. Cet ensemble de services bancaires privilégiés est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2004 (à moins qu'il ne lui soit mis fin) et s'applique tant aux nouveaux membres qu'aux anciens membres du CQCD. Une carte de membre du CQCD doit être présentée pour bénéficier des avantages énumérés ci-dessus.